

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars à 19 heures, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Président.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LABIGNE Bertrand, MONGOUR Daniel, RENOUX Gérard, Mmes LATAPY-PUVILLAND Emmeline, VERGER-MULLER Laurie, NOS Guillemette, DUGARD Patricia

Absents excusés : Mme BARBULÉE-COQUELIN Marilyne

Nombre de présents : 8

Nombre en exercice : 9

Nombre ayant pris part aux délibérations : 8

Madame VERGER-MULLER Laurie assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

- Vote du compte administratif 2021
- Vote du compte de gestion 2021
- Délibération sur l'affectation du résultat 2021
- Vote du Budget Primitif 2022
- Divers

- **Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil d'administration examine le compte administratif du CCAS 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 685,83 €

Recettes : 2 300,00 €

Résultat de l'exercice : - 385,83 €

Excédent antérieur : + 2 735,11 €

Résultat de clôture : + 2 349,28 €

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du CCAS 2021.

- **Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le Président rapporte qu'il est nécessaire de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget de l'année 2021.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Le Conseil d'administration, après en avoir entendu et délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021.

- **Délibération sur l'affectation du résultat 2021**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

2 349,28 €

Les membres du CCAS décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté pour la somme de 2 349,28 euros.

- **Vote du Budget Primitif 2022**

Dépenses de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2022
6232	Fêtes et cérémonies	2 200,00 €
6568	Secours divers	1 000,00 €
6574	Subvention	1 500,28 €
Total		4 700,28 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2022
002	Résultat reporté	2 349,28 €
7474	Subvention communale	2 351,00 €
Total		4 700,28 €

Les membres du CCAS, après avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- D'arrêter le Budget primitif 2022 du CCAS de Mesnil Jourdain, qui s'équilibre en recette et en dépense, à la somme de 4 700,28 euros pour la section de fonctionnement.

- **Divers**

- Monsieur le Président informe les membres du CCAS que dans le cadre des nouveaux contrats d'eau potable conclus entre l'Agglomération Seine Eure et la société Veolia Eau entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 7 ans, un nouveau dispositif social, sous la forme de « chèques eau dématérialisés », a été mis en place afin de permettre aux communes et leur CCAS d'aider les usagers rencontrant des difficultés financières à régler en tout ou partie leur facture d'eau potable. Pour l'année 2022, votre commune dispose d'une dotation de « chèques eau dématérialisés » de 100 euros.

- Les membres du CCAS informe Monsieur le Président que plusieurs administrés se sont plaints de recevoir les bons d'achat dans leur boîte aux lettres et non en main propre et qu'ils ne connaissent pas les nouveaux élus. Une proposition de repas « fête des voisins » est demandée. Monsieur le Président précise que depuis 2 ans aucune manifestation n'a pu être organisée en raison de la crise actuelle et espère pouvoir organiser prochainement des manifestations. Il précise également que la proposition du repas sera évoquée lors du prochain Conseil Municipal.

- Madame Guillemette NOS demande si le CCAS a prévu des aides (don, accueil,...) pour les ukrainiens. Monsieur le Président répond qu'actuellement il n'a pas été prévu au budget du CCAS une aide.

Levée de séance à 19h25